



LE DÉSÉQUILIBRE DU RÉGIME FINANCIER DES RETRAITES : UNE CONSTRUCTION POLITIQUE POUR JUSTIFIER UNE ÉNIÈME RÉGRESSION SOCIALE

LE REFRAIN DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA PRÉSERVATION DU MODÈLE SOCIAL

La propagande gouvernementale n'est pas nouvelle. Pour assurer la pérennité du système de retraite par répartition menacée par l'augmentation du nombre de retraités rapporté au nombre d'actifs, il faudrait accepter de travailler plus longtemps pour garantir le niveau des pensions sans accroître le niveau de prélèvement obligatoire. À défaut, c'est l'existence même du système qui serait menacée. Ne pas agir maintenant serait donc irresponsable car cela conduirait, à terme, à une baisse drastique du niveau des pensions et à la paupérisation des retraités.

LA DRAMATISATION DU DÉFICIT PAR UNE PRÉSENTATION BIAISÉE DES CHIFFRES

La peur est ainsi mobilisée pour arracher sinon l'adhésion, du moins l'assentiment et à défaut provoquer la résignation des travailleurs. Des chiffres plus ou moins fantaisistes à coup de milliards sont alors jetés en pâture à l'opinion pour dramatiser la situation. Gabriel Attal a ainsi été jusqu'à évoquer un déficit cumulé de 500 milliards d'euros. Le dossier de presse présentant la réforme des retraites annonce un déficit cumulé sur 10 ans de 150 milliards d'euros avec respectivement des déficits de 12,7 milliards d'euros en 2027, 13,5 milliards en 2030 et 21,2 milliards en 2035.

La non-neutralisation de l'inflation

Ces chiffres, qui reposent sur une hypothèse parmi d'autres formulées par le COR, **sont donnés en euros courants et non en euros constants**, c'est-à-dire sans les corriger de l'inflation, et rapportés au PIB actuel (alors qu'ils devraient l'être au PIB de chaque année considérée).

Une fois corrigés, les déficits s'élèvent alors à 10 milliards en 2027, 10 milliards en 2030 et 15 milliards en 2040. Les déficits cumulés sur 10 ans (2022-2032) représentent 88 milliards (et non 150 milliards) et 315 milliards sur 25 ans (et non 500 milliards).

Par comparaison depuis son élection en 2017, Macron a réduit les impôts de **près de 100 milliards d'euros**.

Évoquer le déficit en valeur nominale n'a d'ailleurs guère de sens. Il convient de le rapporter au PIB de la même année. Ainsi en 2027, le déficit est évalué à 0,4 % du PIB et à 0,6 % du PIB en 2040.

Une prévision de déficit reposant sur une aggravation de l'austérité appliquée aux fonctionnaires

Le déficit s'aggrave sensiblement entre 2023 et 2032 en raison de la prévision d'un gel de l'emploi des fonctionnaires et d'une stagnation des rémunérations indiciaires conduisant à une perte de pouvoir d'achat de 10,75 %. S'il fait peu de doute que ce Gouvernement n'envisage pas de revoir substantiellement une politique qui démantèle les services publics et sape la fonction publique, certains remettent en cause la faisabilité et la sincérité d'une telle hypothèse en considérant qu'elle ne tient pas compte des besoins du service public (ça n'aurait rien de nouveau) et des annonces gouvernementales relatives aux personnels hospitaliers et à la revalorisation de la rémunération des enseignants.



VOIR LE SITE :

<https://nosservicespublics.fr/projet-loi-retraites>



LA FICHE MILI!

La volonté de dramatiser la situation en augmentant artificiellement le déficit manifeste ainsi l'objectif gouvernemental de tromper la population pour légitimer une réforme qui n'est pas nécessaire sur un plan strictement financier et qui est politiquement et socialement inacceptable.

UN DÉFICIT PRÉVISIONNEL NE RÉSULTANT PAS D'UNE AUGMENTATION NON MAÎTRISÉE DES DÉPENSES

Un déficit conjoncturel est bien prévu. Mais celui-ci n'a rien de catastrophique. C'est d'ailleurs ce que prend soin de rappeler le COR dans son rapport de septembre 2022 :

« Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».



VOIR LE SITE :

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-02/RA_COR2022_def.pdf

À partir de là plusieurs solutions sont envisageables. La première consiste à accepter l'existence d'un déficit conjoncturel qui sera reporté et absorbé par les excédents antérieurs (2021 et 2022 par exemple) ou futurs.

Le deuxième conduit à augmenter les recettes allouées au financement des retraites. Ce choix va à l'encontre des décisions politiques prises depuis 1993 qui ont toutes contribué à diminuer le montant des dépenses de retraites. C'est pourtant en creux une des implications du rapport du COR qui souligne que le déficit résulte d'une érosion des recettes plus que d'une augmentation des dépenses.

Le troisième conduit à diminuer le montant des dépenses de retraites soit en diminuant le montant des pensions des retraités, soit en retardant l'âge de départ effectif (par le recul de l'âge légal ou par l'allongement de la durée de cotisation). Le projet de loi du Gouvernement ne fait pas exception. En reculant l'âge légal et en accélérant l'allongement de la durée de cotisation, il vise à diminuer le montant global des dépenses de retraites. Le périmètre des bénéficiaires va ainsi diminuer ainsi que le montant des pensions de celles et ceux qui ne pourront pas constituer une carrière complète de 43 annuités sauf à travailler jusqu'à 67 ans. En outre cette règle générale est aggravée pour les fonctionnaires qui

ont également besoin d'une carrière complète de 43 années pour obtenir un taux de remplacement de 75 %!

LE VÉRITABLE OBJECTIF DE LA RÉFORME : DIMINUER LE MONTANT DES DÉPENSES DE RETRAITE POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES PUBLIQUES ET AINSI FINANCER LES BAISSSES D'IMPÔTS

Macron fait de cette régression un symbole politique pour apparaître comme un grand « réformateur » au mépris des réalités économiques et de l'exigence de justice sociale.

L'objectif poursuivi : **diminuer le montant des dépenses de retraite qui sont conventionnellement assimilées à des dépenses publiques pour corriger le déficit structurel des administrations publiques alimenté par la baisse continue de l'impôt des plus riches et des entreprises.** Cette finalité est explicite dans l'exposé général des motifs du projet de loi de finances pour 2023 :

« Cette maîtrise de la dépense sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Elle sera rendue possible par des mesures de transformation structurelle et une évaluation renforcée de la qualité des dépenses, qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République et les priorités fixées par le Gouvernement en termes de politique publique. **Les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage favorisant le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé.** »



VOIR LE SITE :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b0273_projet-loi.pdf

Le recul de l'âge légal et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation visent donc à financer la diminution des impôts des plus riches et des entreprises ! C'est donc bel et bien un nouvel impôt sur les travailleuses et travailleurs!



LA FICHE MILI!

QUELQUES CHIFFRES POUR APPRÉHENDER LES ORDRES DE GRANDEURS ET OBJECTIVER LE DÉBAT

Le montant des pensions de retraites versées en 2021 s'élève à 346 milliards soit 13,8 % du PIB.

Le montant des réserves des régimes de retraite s'élève à 206,4 milliards d'euros dont 37 milliards d'euros au titre du fond de réserves des retraites. Une fois retranchée la part retraite de la dette sociale financée par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) ; l'actif net des régimes de retraites est de **163,2 milliards soit 6,5 % du PIB.**

Le déficit estimé dans les années à venir fluctue entre 7 et 15 milliards d'euros par an à compter de 2027 soit 88 milliards sur 10 ans ce qui représente 0,4 à 0,6 % de PIB par an.

21 % des recettes des régimes de retraites résultent d'impôts et de taxes affectées en lieu et place des cotisations sociales (hors financement des retraites des fonctionnaires)

L'ORIGINE DU DÉFICIT PRÉVISIONNEL : L'ÉROSION ORGANISÉE DES RECETTES DE LA PROTECTION SOCIALE

S'il existe bien une prévision de déficit conjoncturel parfaitement soutenable dans les années qui viennent, il n'est pas dû à une augmentation des dépenses de retraites mais bien à une érosion des recettes qui est politiquement construite depuis plusieurs années maintenant, par la multiplication des exonérations de cotisations sociales, dont certaines ne sont d'ailleurs pas compensées par l'affectation d'une fraction de recettes fiscales.

Le montant exorbitant des exonérations de cotisations sociales « vieillesse »

En 2021, le montant des seules exonérations de cotisation sociale vieillesse s'élève à 15,7 milliards d'euros, dont plus de 2 milliards ne sont pas compensées par des impôts et taxes affectées.

Le détournement du Fonds de réserve des retraites

Créé en 1999, le Fonds de Réserve des Retraites (FRR) qui a accumulé 37 milliards d'euros pour combler les déficits ponctuels a été détourné de sa finalité pour alimenter la Caisse d'Amortissement de la dette sociale (CADES) depuis janvier 2011 et sert aujourd'hui à financer la dette COVID (1,45 milliard par an).

L'AUGMENTATION DES DÉPENSES SOCIALES INDUITE PAR LE REcul DE L'ÂGE LÉgal LIMITE SENSIBLEMENT L'INTÉRÊT FINANCIER DE LA RÉFORME

Le recul de l'âge légal va conduire à un transfert du besoin de financement de l'assurance vieillesse vers l'assurance chômage, l'assurance maladie et les minimas sociaux. Le COR le rappelle à la suite des travaux de la DREES : Le recul de l'âge légal entraîne une augmentation du « nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité, d'allocation d'indemnisation du chômage, de minima sociaux » **chiffré à 3,6 milliards d'€ hors assurance chômage.**



VOIR LE SITE :

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-01/Doc10_D%C3%A9penses%20rel%C3%A8vement%20%C3%A2ge_DREES.pdf

Globalement l'augmentation des dépenses sociales induites par la réforme ajoutée à celle des indemnités chômage des personnes sans emploi entre 62 et 64 ans pourrait avoisiner les 5 milliards d'euros.

Les gains financiers escomptés par la réforme de l'assurance retraite doivent donc être minorés des hausses de dépenses sociales pour les autres régimes.

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR COMBLER LA PRÉVISION DE DÉFICIT TRANSITOIRE ET AU-DELÀ POUR ENVISAGER UNE RÉFORME AMBITIEUSE DE NATURE À AMÉLIORER LE SYSTÈME EXISTANT.

Aborder le financement des retraites conduit à statuer sur la répartition des richesses produites entre le capital et le travail, les retraites s'inscrivant dans le cadre de la rémunération différée du travail. Faire travailler la population plus longtemps en réduisant les droits à la retraite contribue encore à dégrader la part de la richesse consacrée à la rémunération du travail.

Pour faire face au déficit conjoncturel qui peut apparaître à court terme, il est possible de combiner différentes mesures. **Et au-delà il est possible d'augmenter les ressources affectées au financement des retraites pour améliorer le système. Il s'agit d'un choix de société !**



LA FICHE MILI!

Supprimer les exonérations de cotisations sociales vieillesse : 15 milliards par an soit davantage que le besoin de financement annuel !

Ponctionner le fond de réserve des retraites à hauteur de **1,5 milliard** par an

Augmenter les cotisations sociales patronales de 0,8 % : 12 milliards par an

Introduire une cotisation sociale sur les dividendes : 25 milliards par an

L'élargissement de l'assiette des cotisations sociales aux dividendes pourrait augmenter significativement augmenter les recettes finançant les régimes de retraites en fonction du taux effectivement retenu. Le montant des dividendes versés chaque année aux actionnaires représente environ 90 milliards d'euros.

Si on lui applique un taux de cotisation de 28,1 %, il en résulte un surcroît de recettes de l'ordre **25,6 milliards d'euros** par an.



VOIR LE SITE :

<http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/elargir-lassiette.pdf>

À moyen terme toutefois, il conduirait à une augmentation des pensions versées à leurs bénéficiaires à la différence d'un impôt affecté, qui par définition, n'entraîne pas de contrepartie directe.

Créer ou rétablir un impôt affecté

Le rétablissement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) en sus de l'impôt sur la fortune immobilière pourrait ainsi être affecté au financement de retraites à hauteur de **3,2 milliards d'euros supplémentaires** sans même évoquer la question de l'élargissement de l'assiette de l'ISF.

Une taxe sur les dividendes pourrait également contribuer au financement des retraites et de dégager plusieurs milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Augmenter le niveau général des salaires

L'augmentation des salaires contribuerait à augmenter les cotisations sociales. Mais le Gouvernement met tout en œuvre pour éviter cette augmentation. C'est évident en tant qu'employeur par l'absence de revalorisation significative des rémunérations des fonctionnaires. Mais c'est également vrai au-delà. C'est notamment l'objectif des primes d'activités et autres chèques multiples de

« pouvoir d'achat ». C'est encore le cas des exonérations de cotisations sociales concentrées sur les plus faibles rémunérations. C'est enfin aussi le cas du recul de l'âge légal. Le maintien contraint dans l'emploi des seniors augmente mécaniquement le nombre de demandeurs d'emplois. Ceux-ci sont incités à accepter des emplois mal rémunérés, ce qui pèse sur le niveau général des salaires.

Ces quelques pistes visent simplement à souligner qu'il existe de nombreux moyens de faire face à une dégradation conjoncturelle de l'équilibre financier du système des retraites.

Au-delà d'une vision strictement comptable de la question, **il y a matière à améliorer un système qui, au fil des contre-réformes menées depuis près de 30 ans, s'est considérablement dégradé afin d'assurer à toutes et tous les moyens de vivre dignement une retraite qui doit être une autre étape de la vie et non l'antichambre de la mort.**

La retraite par répartition est une conquête du mouvement social. C'est au mouvement social qu'il revient de la défendre et de la préserver.

